ASSEMBLEE NATIONALE

17 novembre 2005	
------------------	--

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par M. Marsaud, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 7

(Art. 26 de la loi du 18 mars 2003)

Dans la dernière phrase du dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« ce même traitement »,

les mots:

« ces mêmes traitements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.